



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 19 avril 2023

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Revitalisation de la Broye, complément de travaux

Les travaux de revitalisation de la Broye (préavis n° 09/2022) suivent pratiquement le planning prévu avec environ deux mois de retard comme déjà annoncé.

Les travaux de gros œuvres se termineront en mai 2023 pour ensuite céder la place aux travaux biologiques et d'aménagements paysagers. Ces travaux se termineront à l'automne 2023.

A la demande du Canton, il a été procédé à une modification de projet, principalement lié à l'aménagement du lit mineur. Ces travaux sont en cours de réalisation et les surcoûts estimés sont de Fr. 175'400.— (TTC) (honoraires et travaux de réalisation).

Le Canton a d'ores et déjà confirmé cette plus-value et le montant de subventionnement de sa part soit Fr.166'630.— (TTC).

Le coût à charge de la Commune de Payerne sera dès lors de Fr. 8'770.— (TTC).

A ce stade, il est possible que ces travaux puissent être financés tout ou en partie par les divers et imprévus du préavis n° 09/2022 (environ Fr. 224'000.—) et par certaines économies sur d'autres postes.

En cas de dépassement du crédit autorisé, la Municipalité reviendra si nécessaire, une fois les travaux terminés, avec une demande de crédit complémentaire pour la partie du financement et du coût à charge de la Commune de Payerne soit Fr. 8'770.— (TTC).

2. Bouclage du préavis n° 21/2015 : Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie de la rue de Savoie

Dans le cadre du préavis n° 21/2015, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 97'000.— (TTC) afin de remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie à la rue de Savoie, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA, ainsi qu'un crédit de Fr. 33'000.— afin de réfectionner la chaussée de la rue de Savoie.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 134'758.05 (TTC). Nous avons par contre encaissé la récupération de la TVA soit Fr. 9'009.55 ainsi que

la subvention ECA pour un montant de Fr. 35'405.—. Nous avons également encaissé un montant de Fr. 21'181.90 refacturé à titre de participation au remplacement de la conduite d'eau.

La dépense nette relative à ce préavis se monte dès lors à Fr. 69'161.60.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 97'000.— (TTC) dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, Travaux futurs ». Le montant de Fr. 40'000.— a été comptabilisé.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements au 31 décembre 2022 pour un montant de Fr. 4'950.—.

3. Bouclement du préavis n° 12/2018 : Statuts de l'Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz (AIEPV)

Dans le cadre du préavis n° 12/2018, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 150'000.— afin de s'acquitter de la moitié de la valeur résiduelle des équipements, ainsi qu'un montant de Fr. 25'000.— (TTC) afin de poursuivre l'étude du projet par le bureau RWB.

Le montant global de Fr. 169'834.05 a été porté au compte de fonctionnement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

E. Küng



La Secrétaire :

C. Thöny